

La prise en compte de l'éducation populaire dans la politique culturelle de Catherine Trautmann

11 mai 2015

[Guillaume Bourgeois](#)

par **Jean-Claude Richez**,
coordonnateur de la mission observation évaluation à l'Injep (2002-2013)

Catherine Trautmann sera ministre de la culture et de la communication du 4 juin 1997 au 27 mars 2000, soit environ deux ans et dix mois (durée moyenne du mandat des ministres depuis Jack Lang). Sa nomination à ce ministère intervient dans la conjoncture tout à fait particulière de la dissolution de l'Assemblée Nationale provoquée par Jacques Chirac en avril 1997 et la victoire de la gauche.

Son profil

C'est une personnalité socialiste reconnue au niveau national grâce à son action en tant que maire de Strasbourg et à la vaste mobilisation organisée par elle contre la tenue dans sa ville du congrès du Front national au printemps de la même année.

Son expérience en ce qui concerne la culture est alors essentiellement locale et construite à travers une politique ambitieuse en ce qui concerne la vie artistique et culturelle, engagée depuis le début de son premier mandat de maire en 1989. Elle est parfaitement résumée dans ses grandes lignes à travers son audition en avril 1997 devant la commission Rigaud :

- Elle défend les grandes institutions culturelles ce qui restera une constante chez elle, contrairement au procès qui lui sera fait dans le cadre de la polémique autour de la Charte du service public qu'elle instaure pour les grandes institutions du spectacle vivant
- Elle affirme que la culture n'a pas besoin du social pour se justifier. C'est au contraire elle qui justifie la plus value sociale de notre société.
- Elle croit à la place croissante des collectivités et au-delà, au rôle capital des grandes métropoles dans la création artistique et la diffusion culturelle

Au cours de cette audition elle ne fait aucune référence à l'éducation populaire alors qu'au cours de son second mandat de maire en 1995, elle a engagé, initiative unique en France, un programme dans ce domaine, sous la responsabilité de la délégation à la jeunesse, programme qui commence seulement à prendre forme lorsqu'elle est appelée au ministère de la culture.

Principaux aspects de son bilan

Formellement ce bilan se résume à la signature, le 30 juin 1999, avec huit fédérations d'Éducation populaire d'une Charte d'objectifs culture / éducation populaire ainsi que la relance du Conseil national éducation populaire culture, créé par Jacques Toubon mais qui ne s'était réuni qu'une fois. En effet Catherine Trautmann, voulant relancer cette dynamique, le réunit en octobre 1999 et envisage par la suite l'organisation de huit manifestations régionales au cours de l'année 2000 qui devront décliner des objectifs concrets en lien avec les grandes priorités définies par la charte d'objectif culture / éducation populaire à savoir : l'éducation artistique, la médiation culturelle, les pratiques amateurs et la qualification de leurs réseaux.

Ces manifestations auront lieu alors que Catherine Trautmann n'est plus ministre, mais remplacée par Catherine Tasca. Cette dernière signera également un protocole d'accord entre les ministères de la Jeunesse et des Sports et le ministère de la Culture le 31 octobre 2000 dans la continuité du travail engagé par Catherine Trautmann.

Dans cette même logique, vient s'inscrire également la mise en œuvre de la Charte du service public pour le spectacle vivant signée quelques jours auparavant, le 22 octobre 1999. Cette orientation générale se trouvait déjà définie dans son intervention du 12 novembre 1997 à l'Assemblée nationale à l'occasion de la discussion budgétaire. « Le service public de la culture, expliquait-elle aux députés a un sens. Ce sens réside justement dans la rencontre entre le public et la création (...) » Nous sommes là dans le droit fil de l'approche de Malraux et elle ajoute immédiatement « (...) mais en permettant à tous de disposer des clés de compréhension et des possibilités matérielles de découvrir une

œuvre, on favorise la création plutôt qu'on ne la dégrade, on permet à chacun d'accéder à une compréhension du monde plus large, plus riche, plus libre ».

Cette volonté de rupture avec l'héritage de Malraux est soulignée tout au long de son ministère. Elle récusé toute approche « (...) qui exclue l'éducation et l'apprentissage des pratiques artistiques (...) l'exigence d'éducation et de médiation », un Ministère qui « (...) a rompu, dès l'origine, avec l'éducation populaire, et où les professionnels de la culture ont survalorisé l'effet de la rencontre directe avec les œuvres d'art ». Il s'agit de revenir sur ce « divorce » dont elle explique ne « pas toujours bien comprendre la raison ».

La politique d'éducation populaire du ministère de Catherine Trautmann procède d'une double logique à la fois d'« instrumentalisation » et de reconnaissance. Ce qui intéresse le Ministère c'est que l'éducation populaire « mène des actions en relation étroite avec la population et plus particulièrement avec les jeunes ». Un recensement précis de ces relations avait été d'ailleurs été dressé par l'administration de la culture dès 1995. Avec Catherine Trautmann, l'éducation populaire est reconnue comme un acteur à part entière de la culture. Mais l'éducation populaire est aussi une force que Catherine Trautmann essaie de mobiliser au service de sa politique. C'est un point d'appui pour le développement territorial par son maillage du territoire et par la diversité de ses modes d'intervention. Un enjeu important est la façon dont elle prend en compte à la fois les pratiques amateurs et les pratiques professionnelles, l'une des priorités qu'elle s'est fixée.

Pour Catherine Trautmann, il y a aussi une conception partagée de la culture. Celle-ci ne saurait être réduite aux seules pratiques artistiques : « (...) englobe ce qui permet d'appréhender le monde et les rapports sociaux, d'y agir individuellement et collectivement et de se situer par rapport à une mémoire commune ». En cela, la culture est « au cœur du pacte républicain » et de la « formation du citoyen ». L'éducation artistique et culturelle est considérée comme une « dimension fondamentale de la formation générale du citoyen ». C'est encore là un point de convergence avec l'éducation populaire qui repose sur deux invariants : l'accès à la culture et l'exercice de la démocratie.

Catherine Trautmann prend cependant bien soin de préciser que ce retour à l'éducation populaire ne doit pas oblitérer les acquis du ministère de la culture depuis Malraux. L'approche anthropologique de la culture ne doit conduire ni à une instrumentalisation de l'art, ni à évacuer ce qui fait sa spécificité. Elle dénonce, par exemple, dans un discours à Vaison-la-Romaine, la tentation « (...) de l'instrumentalisation des arts, qui tend à les réduire à des usages fonctionnels : biens de consommation ou activité de loisirs ». L'art doit permettre de « (...) transgresser la réalité matérielle et technique, de découvrir les rapports secrets entre les choses, de voir et de sentir autrement le monde, de franchir des frontières et d'entrer dans la fraternité du cœur et de l'esprit, à travers l'espace et le temps ». Critique de toute approche populiste, elle s'inquiète de façon plus générale de la « survalorisation du peuple contre la culture dite savante, au nom souvent d'un peuple introuvable ».

Au-delà de la charte elle propose une démarche cohérente et intégrée qui repose sur trois piliers : le développement de l'éducation artistique, le soutien aux pratiques amateurs, la relance de la culture comme mission de service public.

Cette politique s'inscrit dans la continuité des politiques portées auparavant par certains secteurs du Ministère

Dès 1989 un protocole est signé le 23 février à Niort entre Jack Lang et Roger Bambuck, respectivement Ministre de la culture et Ministre de la jeunesse et sports. Il s'agit, précise son préambule de « mobiliser les réseaux respectifs de compétences sociales, artistiques, culturelles au plus près des attentes et des besoins des jeunes, rendre toujours plus présent le souci d'exigence et de qualité dans la formation artistique et culturelle des jeunes ». Cette orientation est déclinée dans toute une série de notes autour des pratiques artistiques amateurs des jeunes : note de la direction de la musique, des arts lyriques et de la danse (DMALD) en 1990, d'Hélène Mathieu le 14 février 1991, de Jean-Marc Lauret le 8 août 1991, d'Hélène Mathieu, encore le 7 avril 1992. La note de la DMALD de 1990 est annotée par Augustin Girard, chef du département des études et de la prospective, dans des termes sans équivoque. « Voici enfin, écrit-il, un excellent visage, en vraie grandeur, dans la logique même de l'élargissement de l'accès à la culture, correspondant à ma demande. L'activité de la DMALD est exemplaire. ». La nouvelle orientation avait été donc déjà esquissée dès le ministère Lang entre 1988 et 1993.

Cette politique esquissée par Jack Lang sera reprise à son compte par Jacques Toubon qui lui succède entre mars 1993 et mai 1995. Dès le début de sa prise de fonction, un séminaire conjoint est organisé entre le ministère de la culture et les mouvements d'éducation populaire. Le premier se tient à Lyon mis en place par l'ARSEC avec six fédérations d'éducation populaire sur le thème de la médiation culturelle. Des formations nationales à la médiation artistique sont proposées à l'initiative la DDF à partir de cette date par l'ARSEC et cette délégation représentée par Dominique Chavigny. Une cinquantaine de responsables associatifs participèrent. Dans le cadre de ce séminaire, Dominique Chavigny avait alors insisté sur la nécessaire alliance entre culture et éducation populaire. « Les réseaux des associations ou des fédérations d'éducation populaire, écrivait-il constituent aujourd'hui les partenaires les plus clairement désignés pour s'associer à une politique résolue de démocratisation de l'accès à la culture ». Ils sont « les alliés objectifs d'une politique démocratique ».

En 1994 le ministère de la culture adhère au FONJEP pour permettre à chaque fédération de « recruter ou conforter

un poste de délégué culturel national qui devrait favoriser l'irrigation et la qualification de son réseau associatif. A partir de 1995, de nouveaux postes « Fonjep-culture » sont ouverts afin de conforter des initiatives culturelles originales menées par des associations fédérées, soit en milieu urbain, soit en milieu rural. Le ministère de la culture s'engage dans la participation à la réhabilitation ou l'extension de structures relevant de l'éducation populaire à hauteur de 10%.

Cette série d'initiatives débouche sur la décision de mettre en place un Conseil national « culture éducation populaire » qui doit se réunir une fois par an présidée par le Ministre, et se réunit pour la première fois le 14 mars 1995. Il s'agit de mener une réflexion concertée sur les axes de travail avec les mouvements d'éducation populaire, d'étendre la démarche de mise en réseau d'équipements et d'équipes du secteur culturel et de l'éducation populaire et de la médiation artistique. Une réunion intermédiaire est prévue avec la DDFC ainsi que cinq ou six réunions régionales avec les réseaux. En fait, la réunion suivante n'aura lieu qu'en 2002 ! Le Conseil n'aura eu que deux réunions effectives en 1995 et 2002. Il est vrai que le 18 mai 1995 Jacques Toubon a été remplacé par Philippe Douste-Blazy.

Cette orientation vers l'éducation populaire est fortement portée par au moins une partie de l'administration du ministère de la culture et, en particulier, le département des études et de la prospective (DEP) dirigé par Augustin Girard, la délégation au développement et aux formations (DDF) et la direction de la musique, de l'art lyrique et de la danse (DMALD). La délégation au développement formation (DDF) créée en 1990 qui prenait la suite de la direction des études et de la formation de la direction enseignements formations (DEF). Hélène Mathieu, Anita Weber, Christine Bachellerie, Dominique Chavigny, tous passés par ce service ont défendu fortement cette orientation. Dominique Chavigny se retrouvera au cabinet de Catherine Trautmann apparaissant comme le principal « théoricien » de cette politique en faveur de l'éducation populaire.

La doctrine élaborée alors quant à l'éducation populaire est explicitée dans un numéro spécial de Direct, la lettre de la DDF, qui lui est consacré. Christine Bachellerie, déléguée au développement et aux formations, dans son éditorial de 1996 pose d'abord la nécessité de revenir sur l'opposition entre culture et socio-culturel, entre d'un côté « la culture, l'art dans une « forme excellente » (sic), de l'autre le public « le grand public » et une cohorte d'animateurs. Cette révision est imposée pour Christine Bachellerie par l'actualité de la médiation culturelle, de « cette nouvelle donne : la fin des cloisonnements entre les questions de société, de culture et de l'art ». Pour Dominique Chavigny, il y a nécessité d'une réconciliation « qui doit se réaliser autour de l'impératif d'éducation par l'accès au patrimoine artistique et culturel » dans lequel « les mouvements d'éducation populaire auront sans doute un rôle croissant à jouer ». Dans la même perspective, la nécessité « d'une médiation, d'un accompagnement éducatif, dans toutes les démarches d'accès au patrimoine culturel et artistique » s'impose, avec la préconisation d'un retour aux méthodes de l'éducation populaire : « on revient souvent à des méthodes éprouvées d'éducation populaire » écrit-il et de d'évoquer notamment les « stages de réalisation encadrés par des professionnels ».

Cette politique coïncide avec la revendication des mouvements d'éducation populaire eux même vers plus de reconnaissance en tant qu'acteurs culturels

Dès 1989, la FFMJC a embauché un référent culture au niveau de sa direction nationale : Franck Lepage, qui avait intégré la FFMJC en 1987. À ce nouveau poste, il va jouer un rôle important dans la réaffirmation d'un projet d'éducation populaire, d'autant plus qu'il connaît bien le théâtre depuis 1980. « Je vais découvrir, témoigne-t-il, à peine ma mission commencée, qu'il y a un gap, un trou noir pour le ministère de la culture dans lequel sont des milliers et des milliers d'assos (sic), qui ne sont pas assez culturelles pour le ministère de la culture et qui sont trop culturelles pour le ministère de la Jeunesse et les Sports. Et donc mes collègues me disent, Franck, faut que tu leur expliques que l'on fait de l'éducation populaire »

Ce témoignage rend compte de la situation de grande faiblesse dans laquelle se trouve alors l'éducation populaire, dans les années 80, que Frédéric Chateigner caractérise comme celles de l'oubli. Il rapporte le témoignage de Denise Barriolade, alors inspectrice jeunesse et sports comme quoi « une véritable interdiction » portait alors sur l'expression même, du moins lorsque Guy Drut était titulaire du ministère ». Le ministère en charge de celle-ci ne vient-il pas de transformer, fin 1987, l'Institut National de l'Éducation Populaire (INEP) à Marly-le-Roi en Institut National de la Jeunesse (INJ)³⁶. En 1994 encore Olivier Douard qui, à l'Injep préparait le numéro zéro de la revue Agora se voyait interdire de le consacrer à l'histoire et l'actualité de l'éducation populaire. Il faut attendre le milieu des années 1995 pour que les mouvements commencent vraiment à prendre à bras le corps cette question et à revendiquer fortement l'éducation populaire comme telle et 1997, à savoir l'arrivée de Marie-George Buffet pour que le ministère s'en empare.

En 1995, la FFMJC met en place un groupe de recherche sur l'éducation populaire et le métier de directeur de MJC animé par le philosophe belge Luc Carton. Quatre séminaires se tiendront à Rennes en février 1995, à Cannes en juillet de la même année, à Dieppe en février 1996 et à Avignon en juillet 1999. De son côté, la Ligue de l'enseignement publie, courant 1995, une série d'articles dans sa revue Les idées en mouvement, les numéros 27, 28 et 29, autour de la question de l'éducation populaire et de son renouveau. Ils sont signés notamment par Guy Saez, de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble, Georges Friedrich, secrétaire général des Francas et Jean-François Chosson, universitaire et alors président de Peuple et culture. La question est inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée

générale de janvier 1997 qui se déroule au Mans. « Éducation populaire plus que jamais » titre Les Idées en mouvements. Il s'agit « d'accueillir des citoyens conscients et responsables » et « cette ambition (...) prendra d'autant plus consistance qu'un travail acharné d'éducation populaire sera porté par le mouvement associatif ». Jean-Marc Roirant, secrétaire général de la Ligue explique qu'il faut « Favoriser l'accès à l'éducation et à la culture, revivifier la citoyenneté, développer les liens de solidarité, voilà pour nous autant de moyens de renforcer les valeurs laïques, démocratiques et sociales auxquelles nous sommes attachés » et prendre le « pari pour l'éducation populaire et ses militants dans le mouvement social ». Mais ce n'est qu'en 2001 à son congrès de Bordeaux que la Ligue de l'enseignement réintroduira la référence à l'éducation populaire qui vient alors se substituer à Ligue de l'enseignement et de la formation permanente.

Si nous nous attachons à une approche strictement chronologique le ministère de la culture est bien à l'initiative de ce retour à l'éducation populaire, précédant tant le ministère de la jeunesse et des sports que les mouvements associatifs. Il est vrai que pour le ministère jeunesse et sports, l'éducation populaire est « à elle » à travers notamment son corps de conseillers de jeunesse et d'éducation populaire (CEPJ). Quant aux mouvements d'éducation populaire, ils considèrent qu'ils en relèvent ontologiquement sans qu'ils en portent toujours haut et fort la revendication. Il n'en reste pas moins que lorsque Catherine Trautmann remet à l'agenda politique de son ministère l'éducation populaire, elle le fait porter au moins par une partie de son ministère et de ses directions, une partie du ministère de la jeunesse et des sports et en résonance avec les mouvements.

Les obstacles à la réussite d'une politique ambitieuse

Catherine Trautmann dans la mise en œuvre d'une politique ambitieuse, cohérente et globale, remettant en cause la rupture entre culture et éducation populaire au fondement même de la création de son ministère par Malraux se trouvera confrontée à de nombreuses oppositions et contradictions

Un budget réduit

Le gouvernement Jospin fait le choix de réduire le budget attribué au ministère de la culture. Jacques Rigaud verra d'ailleurs dans le manque de soutien et d'engagement de Lionel Jospin la principale raison de la mise en échec du projet de Catherine Trautmann. Il évoque dans ses « Deniers du rêve » publiés en 2001 « l'absence d'un vrai soutien de Lionel Jospin » comme « le principal handicap de Catherine Trautmann ». Au-delà, Catherine Trautmann se trouve prise au sein du gouvernement dans un réseau d'orientations chevauchantes ou en opposition de la part de certains de ses collègues.

Son isolement au sein du gouvernement

Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports, prend l'initiative de son côté de lancer son opération « Offre publique de réflexion autour de l'éducation populaire ». Cette opération est largement portée par un petit cercle de militants de l'éducation populaire et de fonctionnaires du ministère jeunesse et sports qui, depuis le début des années 90 militait activement pour le retour du Ministère de la jeunesse et des sports à l'éducation populaire, avec notamment Denise Barriolade. Cette initiative dans le cadre notamment d'un colloque à la Sorbonne entraîne la protestation de Dominique Chavigny, en réponse à l'invitation de Marie-George Buffet, au prétexte du sous-titre de la manifestation « Le travail de la culture dans la transformation sociale ». Marie-George Buffet aurait ensuite expliqué qu'elle n'avait pas invité Catherine Trautmann. En réaction, il aurait été demandé aux services de la culture de boycotter l'initiative.

Les relations avec Claude Allègre, ministre de l'éducation sont également loin d'être toujours au beau fixe marquées par le mot assassin « d'erreur de casting » à propos de la nomination de Catherine Trautmann à la culture.

Le silence des mouvements d'éducation populaire

Les principales publications des mouvements comme Camaraderie pour les Francas, Les idées en mouvement pour la Ligue de l'enseignement, Vers l'éducation nouvelle pour les CEMEA ne donne pratiquement aucun écho à la politique engagée par Catherine Trautmann. Camaraderie ne traite pas en général d'éducation populaire pendant cette période, n'évoque ni la politique de Catherine Trautmann, ni l'Offre publique de réflexion et parle très peu de culture. Vers l'Éducation nouvelle publie de son côté un dossier intitulé « Pour l'éducation populaire » dans son numéro d'avril 1998. Il s'inscrit dans la logique de l'Offre publique de réflexion sans la mentionner explicitement. Serge Guisset rend compte en 2001 dans la revue de la rencontre de La Londe de Maures : « L'éducation populaire ou comment ouvrir la société vers moins de soumission et moins de violence » mais il n'y a aucun commentaire de la politique de Catherine Trautmann. Un numéro de Vers l'éducation nouvelle publié en 1999 est pourtant consacré à « L'accès aux pratiques culturelles » toujours sans faire référence à l'action engagée par le ministère. Dans son éditorial, Bertrand Chavaroche insiste sur l'importance de « recentrer les formes artistiques et culturelles dans l'éducation et donc dans tous les champs d'intervention des Cemea », programme donc très proche de celui initié par Catherine Trautmann sans qu'il soit évoqué. Les Idées en mouvement ne s'arrêtent pas plus sur la politique de Catherine Trautmann, ni d'ailleurs celle

de Marie George Buffet. Elles donnent une seule fois un commentaire de l'offre publique de réflexion mais en trompe l'œil, pour évoquer la question de la subvention aux associations.

Ce silence de l'éducation populaire s'explique sans doute par le fait qu'au moment où Catherine Trautmann tente de ré-articuler éducation populaire et action culturelle et artistique au sein même de ces mouvements, leur tendance est plutôt de la ré-articuler autour d'un projet d'émancipation citoyenne et sociale : « la culture dans la transformation sociale ». Ainsi par exemple à Bourges en 1998, dans le cadre d'un stage organisé dans le cadre du Printemps, Franck Lepage propose de remplacer les démarches d'intervention culturelle, de médiation culturelle, pour lui « un métier à la mode », de démocratisation culturelle par éducation populaire comme démarche « permettant à des catégories dominées de comprendre le rapport social dans lequel elles s'inscrivent et pour cela d'utiliser les voies de la représentation (culture) ». De son côté Alain Sauvreneau, dirigeant de la Fédération Leo Lagrange, à l'occasion du colloque de la Sorbonne en 1998 explique que « les militants de l'éducation populaire ne savent que tisser des solidarités et des liens sociaux, être des médiateurs et des initiateurs, conquérir des droits, prévenir des risques sociaux, fabriquer de l'adhésion, de l'appartenance, former des citoyens actifs, cultivés, tolérants, des consommateurs avisés et des acteurs du développement social »

L'hostilité des milieux théâtraux

Le programme engagé par Catherine Trautmann se trouvera également fortement contesté par une partie du champ artistique et en particulier par les milieux du théâtre. Ces derniers ne supportent pas de se voir imposer une mission de service public qu'ils considèrent remplir et d'ajouter perfidement que quand de leur propre initiative, ils tentent de l'élargir, on leur coupe les subventions comme pour Stanislas Nordey, avec son projet de théâtre citoyen au Théâtre Gérard Philippe à Saint-Denis. « La recherche du public, tous les gens de théâtre commencent par là » explique Alain Desnot, directeur de la communication à l'Odéon, « une politique loufoque de fidélisation ». Ils y voient une volonté de revenir sur les acquis de Malraux. Les « pratiques amateurs ne font qu'évoquer de fausses vocations » explique Jean-Pierre Miquel, administrateur de la Comédie française.

En conclusion : un pari impossible ?

Le retour sur une partie du bilan de Catherine Trautmann (par ailleurs très riche) met en d'abord en évidence les difficultés d'une synthèse entre d'une part l'héritage d'une politique telle qu'elle a été façonnée par Malraux et Lang centrée sur les grandes institutions culturelles et la création artistique et d'autre part un retour à l'éducation populaire qui avait à l'origine porté le projet d'une politique publique de la culture à travers notamment la décentralisation.

Cette synthèse reste d'autant plus difficile à réaliser que les paramètres institutionnels ont changé. Le champ artistique est, lui, fortement institutionnalisé et légitimé alors que l'éducation populaire l'est dans ces deux domaines très faiblement.

Le projet de Catherine Trautmann se trouve par ailleurs en décalage avec la nouvelle donne en matière de politique culturelle. Il y a d'une part, la place croissante des collectivités et au-delà, le rôle capital des grandes métropoles dans la création artistique et la diffusion culturelle. Catherine Trautmann les connaît bien . Mais elle semble cependant l'avoir perdu de vue comme enjeu stratégique lorsqu'elle prend la direction du ministère même si elle a accéléré la déconcentration et renforcé la contractualisation avec les collectivités territoriales.

Il y a aussi l'importance des pratiques amateurs à laquelle certes son ministère a fait une large place mais l'a peut-être posé dans des termes en partie obsolètes de l'opposition classique entre amateurs et professionnels.

Il y a enfin l'absence de prise en compte de la place prépondérante des industries culturelles.

L'ensemble des paramètres de la vie culturelle change et Catherine Trautmann a cherché à travers son projet de synthèse à penser cette nouvelle donne mais dans des termes pour partie révolus, et qui esquivent largement la question préalable du type d'administration de la culture qu'imposerait cette nouvelle donne.

Pour citer cet article :

RICHEZ, Jean-Claude (2014) La prise en compte de l'éducation populaire dans la politique culturelle de Catherine Trautmann. [en ligne] In : Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication, Centre d'histoire de Sciences-Po Paris, La démocratisation culturelle au fil de l'histoire contemporaine, Paris, 2012-2014. Disponible sur : chmcc.hypotheses.org/1254. [mis en ligne le 11 mai 2015]

Copyright Tous droits réservés – Ce texte ne doit pas être reproduit (sauf pour un usage strictement privé), traduit ou diffusé. Le principe de la courte citation doit être respecté.



Mots clefs : [action culturelle](#), [éducation populaire](#)

Posté dans : [Séminaires](#), [Communications](#), [Séminaires](#)